



PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

Orléans, le 23 MAI 2011

**AVIS de l'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE**  
**Demande d'autorisation d'exploiter – Installations classées pour la protection de l'environnement**

**- Société VERNAT TRAVAUX PUBLICS -**

VAT 20 110 110

**Commune de BRIDORE (37)**

1. PRÉSENTATION DU PROJET .....	1
2. IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX .....	1
3. ANALYSE DE LA QUALITÉ DES ETUDES ET DES MESURES PRISES PAR LE PÉTITIONNAIRE POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT DU SITE.....	1
3.1. ÉTUDE D'IMPACT .....	1
3.1.1. Analyse de l'état initial du site et de son environnement .....	1
3.1.2. Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation .....	2
3.1.3. Mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site .....	2
3.2. ARTICULATION DU PROJET AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES CONCERNÉS .....	3
3.3. ANALYSE DES CONDITIONS DE REMISE EN ÉTAT DU SITE .....	3
3.4. ÉTUDE DE DANGERS .....	3
3.5. RÉSUMÉS NON TECHNIQUES DE L'ÉTUDE D'IMPACT ET DE L'ÉTUDE DE DANGERS .....	3
4. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PROJET .....	3
5. CONCLUSION .....	4

La société ENTREPRISE VERNAT TRAVAUX PUBLICS sollicite l'autorisation d'exploiter une centrale d'enrobage à chaud, dans le cadre de la création d'une nouvelle activité.

## **1. PRESENTATION DU PROJET**

La société VERNAT TP souhaite mettre en service une nouvelle centrale d'enrobage à chaud qui sera implantée sur l'extension de la Zone d'Activité des Boires sur la commune de BRIDORE, entre la RD 943 et la voie de chemin de fer.

La centrale, d'une capacité de 140 tonnes par heure, produira de l'enrobé à chaud qui sera destiné à la réfection ou à la création de nouvelles chaussées dans un rayon de 120 km.

Les éléments principaux sur le site seront des stockages en tas distincts de granulats (hauteur maximale de 3 mètres, volume maximal de 17400 m<sup>3</sup>) et les équipements constituant la centrale d'enrobage (cuves de bitumes de 100 tonnes, cuve d'émulsion de 40 tonnes, 2 trémies d'enrobés de 100 tonnes, une cuve de fuel domestique de 20 m<sup>3</sup>).

Le procédé simplifié de fabrication est de mélanger des granulats avec du bitume, celui-ci jouant le rôle de liant. Le produit formé, l'enrobé, est ensuite maintenu en température à 165°C et stocké temporairement en trémie, avant transvasement dans les véhicules assurant le transport sur le chantier.

Les installations occuperont une superficie de 1.7 ha sur un terrain de 3.57 ha, le solde restant en végétation naturelle.

Le site sera bordé au Nord et à l'Ouest par des terres agricoles, au Sud par la ZA des Boires (qui compte 3 entreprises) et à l'Est par la voie ferrée.

La centrale d'enrobage sera située à 200 mètres d'une zone NATURA 2000 Directive « Habitat » « Vallée de l'Indre », qui concerne le cours de l'Indre et ses abords, et la première habitation se situe à 420 m des installations au Nord-Est.

## **2. IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**

Les enjeux environnementaux ont été correctement identifiés dans le dossier de demande d'autorisation remis par le pétitionnaire. Ils sont hiérarchisés par l'autorité environnementale (voir tableau en annexe).

**Les enjeux environnementaux principaux, susceptibles d'être impactés par le projet, sont :**

- La qualité de l'air
- L'état des sols et la qualité des eaux superficielles
- La préservation de la zone NATURA 2000 « Vallée de l'Indre »

## **3. ANALYSE DE LA QUALITE DES ETUDES ET DES MESURES PRISES PAR LE PETITIONNAIRE POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT DU SITE**

Les études présentées dans le dossier de demande d'autorisation comportent les éléments prévus par le Code de l'Environnement et couvrent l'ensemble des thèmes requis.

### **3.1. Étude d'impact**

#### **3.1.1. Analyse de l'état initial du site et de son environnement**

##### La qualité de l'air

Le dossier ne recense pas d'activités génératrices d'émissions atmosphériques sur la ZA des Boires.

##### L'état des sols et la qualité des eaux superficielles

Le dossier décrit correctement l'hydrographie du bassin où seront implantées les installations. On note que l'Indre est située à 500 mètres du projet. L'étude présente des mesures effectuées sur une station en amont de BRIDORE. La qualité des eaux est passable pour les matières azotées et mauvaises pour les nitrates.

##### La préservation de la zone NATURA 2000 « Vallée de l'Indre »

L'étude révèle la présence de la zone NATURA 2000 Directive « Habitats », Site d'Importance Communautaire, FR 2400537 – « Vallée de l'Indre », qui concerne le cours de l'Indre et ses abords. Cette zone est constituée notamment par des plantes protégées et une importante population de chauves-souris hivernantes. L'extrémité la plus proche de cette zone est située à 200 mètres du projet.

Le périmètre d'étude du dossier est cohérent au regard des enjeux identifiés et le niveau d'information retenu est correctement choisi.

### **3.1.2. Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation**

#### La qualité de l'air

Le dossier recense correctement les différentes sources d'émissions atmosphériques issues du fonctionnement des installations. Elles sont constituées par des poussières et de la vapeur d'eau issue du sécheur de granulats et par des gaz de combustion issus du brûleur.

Dans ce procédé, seuls les granulats sont chauffés et non le bitume, ce qui est moins générateur de Composés Organiques Volatils (polluants atmosphériques).

Le dossier mentionne les résultats des analyses réglementaires réalisées sur la même centrale sur le précédent site, ce qui permet d'avoir une bonne représentation des valeurs de rejets atmosphériques des installations futures. Ces valeurs respectent la réglementation environnementale.

Le dossier intègre également une évaluation des risques sanitaires très complète et qui conclut que le risque cancérigène est très inférieur aux valeurs repères de l'OMS et que le risque cumulé des différents polluants non cancérigènes définit la survenue d'un effet toxique comme peu probable.

#### L'état des sols et la qualité des eaux superficielles

Deux activités sont présentées comme étant des sources possibles de générer une pollution du sol et/ou des eaux :

- l'activité d'enrobage : la circulation des camions sur la plate-forme imperméable de la centrale d'enrobage peut laisser des traces d'hydrocarbures sur le sol. Le lessivage de celui-ci par les eaux pluviales, risque de les polluer. L'étude présente des analyses des eaux pluviales en aval du séparateur d'hydrocarbure réalisées sur un précédent site. Les résultats de ces analyses respectent la réglementation en vigueur.

- le stockage des produits liquides tels que le bitume et le fuel : la fuite d'une cuve peut engendrer une pollution du sol.

L'analyse des effets sur l'état des sols et des eaux superficielles est correctement menée.

#### La préservation de la zone NATURA 2000 « Vallée de l'Indre »

Une étude d'incidence des effets des installations du projet sur la zone NATURA 2000 a été réalisée correctement. Elle présente globalement les éléments constituant le milieu naturel de cette zone NATURA 2000, puis précisément ceux que l'on peut retrouver sur la commune de BRIDORE (deux espèces de poissons et des habitats naturels).

L'étude conclut de manière justifiée que le bruit, les émissions lumineuses et la circulation des véhicules seront sans effet sur les habitats et les espèces. Les émissions atmosphériques auront un impact négligeable et les eaux pluviales rejetées seront sans incidence sur le cours d'eau.

L'ensemble des effets des installations sur les enjeux considérés a été correctement étudié.

### **3.1.3. Mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site**

#### La qualité de l'air

Le dossier précise qu'il y aura une réduction des émissions atmosphériques à la source, par le choix d'utiliser du fioul domestique (et non du fioul lourd) afin de réduire les émissions d'oxydes de soufre et d'azote contenus dans les gaz de combustion.

En sortie du sécheur, un captage et une filtration des gaz avec évacuation par une cheminée seront réalisés. Certaines poussières sont également recyclées dans le procédé. Une surveillance de ces rejets atmosphériques sera assurée.

Le pétitionnaire mentionne que dans ce procédé, les granulats sont chauffés sans le bitume (qui est ajouté à l'étape suivante du malaxeur) ce qui génère moins de polluants.

Les émissions diffuses seront réduites avec l'utilisation de capotage sur les équipements et le brûlage à l'air libre sera interdit.

Ces mesures sont pertinentes, proportionnées aux enjeux et permettent d'obtenir des rejets conformes à la réglementation.

#### L'état des sols et la qualité des eaux superficielles

Les cuves contenant du fuel ou du bitume seront sur des rétentions destinées à contenir les fuites de liquides en cas de rupture de cuve.

La plate forme accueillant la centrale d'enrobage sera imperméabilisée. Ainsi les eaux pluviales seront récupérées par des bouches, puis transportées par des canalisations jusqu'à un déboureur séparateur d'hydrocarbures. Ce dispositif permet de traiter des eaux contenant des hydrocarbures. Une fois ce traitement effectué, les eaux sont envoyées dans un bassin de confinement, puis dans un bassin de décantation végétalisé. L'exutoire des eaux pluviales sera un fossé géré par la Communauté de Communes LOCHES Développement.

En cas de pollution accidentelle ou d'incendie, une vanne permettra d'isoler sur le site les eaux potentiellement polluées.

Ces mesures sont pertinentes et suffisantes. Elles garantissent un niveau cohérent de protection des sols et de la qualité des eaux pluviales rejetées.

#### La préservation de la zone NATURA 2000 « Vallée de l'Indre »

L'étude d'incidence (Cf. 3.1.2.3) a conclu que les installations n'auront pas d'effets sur la zone NATURA 2000, le dossier ne présente donc pas de mesures compensatoires.

Ces dispositions sont pertinentes et cohérentes.

### **3.2. Articulation du projet avec les plans et programmes concernés**

Le dossier expose clairement une analyse sur la compatibilité entre les mesures adoptées par le SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015 et le projet. Cette analyse conclut positivement sur la compatibilité du projet.

### **3.3. Analyse des conditions de remise en état du site**

Le dossier est complété par un avis du maire de Bridoré et de la Communauté de Communes Loches Développement, tous deux favorables au projet. Ceux-ci font remarquer qu'en cas de cessation d'activité, le site devra permettre l'accueil de nouvelles entreprises.

Les mesures proposées par l'exploitant dans le cadre du réaménagement du site après la cessation d'activité respectent les dispositions du Code de l'Environnement.

### **3.4. Étude de dangers**

L'étude de dangers présente les dispositions prises pour réduire les potentiels de dangers, puis analyse les accidents répertoriés sur ce type d'installation. Au vu de ces informations, une grille associant les paramètres de probabilité et de gravité a été réalisée pour déterminer les scénarios à étudier en détail.

Cette méthode est bien adaptée et conclut que les principaux risques sont l'explosion d'une cuve de bitume ou un incendie sur une cuve de fuel ou de bitume.

Dans le cas de l'explosion d'une cuve de bitume, la zone de surpression (de 50 mbar) correspondant aux premiers dégâts et blessures notables est formée par une distance de 16 m tout autour de la cuve.

Dans le cas de l'incendie d'une cuve de bitume, la zone délimitée par un flux thermique (de 3 kW/m<sup>2</sup>) qui correspond à la limite des risques de brûlures significatives est formée par une zone de 35 mètres de long sur 20 mètres de large autour de la cuve.

Pour ces deux scénarios, correctement modélisés, les zones de surpression et d'effets thermiques sont contenues dans l'enceinte du site.

Pour maîtriser le risque incendie, l'installation disposera de la réserve incendie de 400 m<sup>3</sup> de la ZA des Boires située à environ 130 mètres et d'un poteau incendie prévu sur la voie publique. Ces moyens sont adaptés aux enjeux du site.

L'étude de dangers explicite correctement la probabilité, la cinétique et les zones d'effets des accidents potentiels. Selon l'étude, les zones d'effets restent circonscrites à l'intérieur des limites de l'établissement.

### **3.5. Résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers**

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers abordent l'ensemble des enjeux identifiés et les exposent de manière claire et lisible pour le grand public.

## **4. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PROJET**

Le lieu d'implantation, l'extension de la Zone d'Activité des Boires, est une zone destinée aux activités industrielles consommatrices de grands espaces, ce qui est en adéquation avec les besoins du projet.

Les installations ne rejettent pas d'eaux industrielles et ne sont pas consommatrices d'eau. La conception des équipements pour traiter la pollution des eaux pluviales est bien adaptée à l'installation et au milieu.

Le pétitionnaire projette de s'approvisionner en granulats par la voie ferrée, ce qui limiterait les transports routiers et donc les émissions de gaz à effets de serre.

Le dossier démontre que la société VERNAT a pris en compte les engagements pris par la profession lors du Grenelle de l'Environnement (augmentation du taux de valorisation par réemploi des recyclats d'enrobé, préservation de la biodiversité avec la mise en œuvre de mesure compensatoire, réduction des émissions de gaz à effet de serre, la sécurité des personnels).

## 5. CONCLUSION

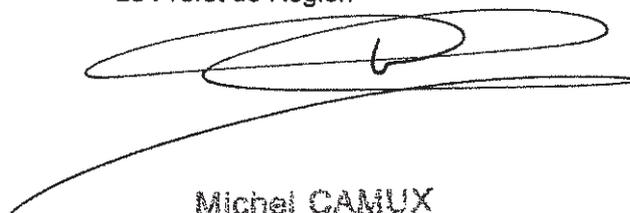
Le contenu de l'étude d'impact et de l'étude des dangers est en relation avec l'importance des effets et des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement.

Le dossier prend bien en compte les incidences directes, indirectes, permanentes ou temporaires du projet sur l'environnement sur l'ensemble des enjeux environnementaux identifiés.

Par ailleurs, au vu des impacts réels ou potentiels présentés, l'étude présente de manière détaillée les mesures pour supprimer et réduire les incidences du projet. Ces mesures sont cohérentes avec l'analyse des enjeux environnementaux et les effets potentiels du projet.

-----

Le Préfet de Région

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Michel CAMUX

## ANNEXE

Les enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et l'importance des enjeux potentiels vis-à-vis du projet sont hiérarchisés ci-dessous par l'autorité environnementale :

	Cotation de l'enjeu*	Commentaire et/ou bilan
Risques naturels	+	Le site n'est pas inclus dans les zones d'aléas du PPRI « Vallée de l'Indre ». La commune de Bridoré est en zone de sismicité 2, faible (à compter du 1/05/11). L'installation qui sera sur une plate forme stabilisée ne sera pas affectée par les mouvements de terrains.
Faune, flore	+	L'implantation s'effectue sur une extension de la ZA des Boires, sur des terrains en friches agricoles.
Milieux naturels	++	L'inventaire des zonages en matière de milieux naturels est correctement mené. On trouve une zone Natura 2000 à 200m du site ainsi qu'une ZNIEFF de type I à 4 km.
Connectivité biologique	0	Aucune zone de connectivité biologique n'est identifiée sur la zone impactée par le projet.
Consommation des espaces naturels et agricoles	+	L'installation s'établira sur une extension de la ZA des Boires, qui a fait l'objet d'un arrêté de la CC Loches Développement accordant un permis d'aménager en date du 29/11/10. Cette zone est destinée à recevoir des activités consommatrices de grandes surfaces.
Eaux superficielles et souterraines et Captages d'eau potable	++	Il n'y a pas de captage d'alimentation en eau potable à proximité. Aucun rejet d'eaux industrielles et pas de prélèvement d'eau souterraine (connexion au réseau d'eau potable). Le risque de pollution par lessivage des eaux pluviales n'est pas négligeable. Il y a un traitement approprié : surface étanche + canalisation + déboureur + bassin de confinement + bassin de décantation végétalisé. Les eaux usées (sanitaires) seront temporairement stockées en fosse et vidangées par un prestataire. Ensuite le pétitionnaire projette de réaliser une station d'épuration autonome sur le site.
Soils	+	Risque de pollution des sols par lessivage des eaux pluviales ou fuite de liquide. Mesures compensatoires : cuves sur rétention, surface des sols imperméabilisée.
Air	++	Emissions de poussières (séchage de granulats en tambour) et de fumées (bitume, gaz de combustion de FOD, gaz d'échappement des véhicules). Certaines émissions sont canalisées et traitées.
Odeurs	+	L'odeur de bitume chauffée est recensée.
Déchets	0	Les procédés de fabrication ne produisent aucun déchets industriels.
Energies (utilisation des énergies renouvelables) et changement climatique (émission de CO2)	+	Les installations de combustion sont génératrices de CO2.
Risques technologiques	+	Les risques sont l'incendie ou l'explosion, mais les zones d'effet des risques identifiés sont confinées dans l'enceinte de l'installation.
Santé	+	L'évaluation des risques sanitaires est complète et conclut que les risques sont très inférieurs aux valeurs repères de l'OMS.
Trafic routier	+	Le trafic routier sera augmenté de moins de 3%.
Bruit	+	Le projet ne prévoit aucune émergence de bruit supérieure à la réglementation au-delà des limites de propriété.
Émissions lumineuses	0	Les émissions lumineuses prévues par le projet restent limitées
Patrimoine architectural, historique	0	Les monuments recensés au patrimoine sont situés à plus de 500 m du projet.
Paysages	0	L'intégration paysagère du projet ne soulève aucun enjeu
Autres :		

\*Hiérarchisation des enjeux potentiels :    +++ : très fort    ++ : fort    + : présent mais faible    0 : pas concerné